

## **Assurance-invalidité**

Explication du régime

P-1 : Utilisation de la réserve de maladie (minimum 5 jours ouvrable) 7 jours pour asc temps partiel régulier

P-2 : Début des prestations payables par l'employeur début du calcul de la période de 60 mois utilisé dans la définition d'invalidité totale du régime.

**Durée : 12 mois**

P-3: Début de la 2e année des prestations payable par l'employeur et début du paiement des prestations de l'assureur en vertu du Régime D (le total des prestations de l'assureur et des prestations d'autres sources énumérées à la section Coordination atteint alors à 87.5% du traitement net que vous touchiez à la fin de la période P-!).

**Durée : 12 mois**

P-4: Fin des prestations de l'employeur et début du paiement total des prestations par l'assureur en vertu du régime D (le total des prestations de l'assureur et des prestations d'autres sources énumérées à la section **Coordination** est de 87.5% du traitement net que vous touchiez à la fin de la période P1).

**Durée : pour les 36 mois de la période P4, selon la définition d'invalidité totale du régime D**

Suite: Après les 36 premiers mois de la période p-4 (après 60 mois du début de l'invalidité totale), prestations payables par l'assureur en vertu des régimes D ou D1, selon la notion applicable d'invalidité totale (voir à la section Définitions)

**Durée : tant que dure l'invalidité totale, sans excéder l'âge de 65 ans**

D : 66 et 2/3 de ton salaire

D enrichi : 87% du salaire. Obligatoire si on a le D-1

D-1 : invalidité propre emploi (L'ASC ne peut plus faire le travail d'ASC mais peut occuper un autre emploi)

D-2 : contribution au RRAPSC pour la partie du salarié et la partie de l'employeur qui début après 36 mois de l'invalidité. Avant 36 mois, c'est couvert par l'employeur.

## Augmentations proposées par Sécurité financière Desjardins :

460,2% pour le D-1

295,2% pour le D-2

Cette augmentation tient compte du bas âge des prestataires sur le régime D-1, qui inclut en partie D-2.

De plus, En avril 2016, d'autres augmentations à prévoir basées sur les cotisations actuelles du régime de retraite, soit 9,6%. Les augmentations proposées présentement sont basées sur 4%, qui était l'ancien taux de cotisation au régime de retraite.

### Tableau sans la proposition

#### D-1

classe	échelon	salaires 01-04-2015	Taux Annuel		par période de paie		diff
			actuel	01-janv-16	actuel	01-janv-16	
10	1	45 340.92 \$	277.03 \$	725.45 \$	10.66 \$	27.90 \$	17.25 \$
10	2	47 500.30 \$	290.23 \$	760.00 \$	11.16 \$	29.23 \$	18.07 \$
10	3	49 761.69 \$	304.04 \$	796.19 \$	11.69 \$	30.62 \$	18.93 \$
10	4	52 130.14 \$	318.52 \$	834.08 \$	12.25 \$	32.08 \$	19.83 \$
10	5	54 611.71 \$	333.68 \$	873.79 \$	12.83 \$	33.61 \$	20.77 \$
10	6	57 212.46 \$	349.57 \$	915.40 \$	13.44 \$	35.21 \$	21.76 \$
10	7	59 934.41 \$	366.20 \$	958.95 \$	14.08 \$	36.88 \$	22.80 \$
10	8	62 786.65 \$	383.63 \$	1 004.59 \$	14.75 \$	38.64 \$	23.88 \$

#### D-2

Taux Annuel		par période de paie		diff
actuel	janv-16	actuel	janv-16	
100.20 \$	385.85 \$	3.85 \$	14.84 \$	10.99 \$
104.98 \$	404.23 \$	4.04 \$	15.55 \$	11.51 \$
109.97 \$	423.47 \$	4.23 \$	16.29 \$	12.06 \$
115.21 \$	443.63 \$	4.43 \$	17.06 \$	12.63 \$
120.69 \$	464.75 \$	4.64 \$	17.87 \$	13.23 \$
126.44 \$	486.88 \$	4.86 \$	18.73 \$	13.86 \$
132.46 \$	510.04 \$	5.09 \$	19.62 \$	14.52 \$
138.76 \$	534.31 \$	5.34 \$	20.55 \$	15.21 \$

## Proposition faites au congrès de décembre 2016

Michel Desourdie propose  
Sébastien Charlebois seconde

Que le syndicat modifie les régimes d'assurance D1 et D2 comme suit :

Que la période de couverture du régime d'assurance traitement D1 (propre emploi), soit limitée à 60 mois. De plus, limiter la période du régime d'assurance D2 pour qu'elle cesse en même temps que le D1.

Proposeur Isabelle Legault  
Secondeur Dany Mansour  
Guylaine Moisan propose le vote

Adopté à majorité

### Tableau de ce que va représenter D1

		salaires	Annuel				
classe	échelon	01-04-2015	actuel	par paie	janv-16	par paie	Diff
10	1	45 340,92 \$	277,03 \$	10,66 \$	275,67 \$	10,60 \$	(0,05) \$
10	2	47 500,30 \$	290,23 \$	11,16 \$	288,80 \$	11,11 \$	(0,05) \$
10	3	49 761,69 \$	304,04 \$	11,69 \$	302,55 \$	11,64 \$	(0,06) \$
10	4	52 130,14 \$	318,52 \$	12,25 \$	316,95 \$	12,19 \$	(0,06) \$
10	5	54 611,71 \$	333,68 \$	12,83 \$	332,04 \$	12,77 \$	(0,06) \$
10	6	57 212,46 \$	349,57 \$	13,44 \$	347,85 \$	13,38 \$	(0,07) \$
10	7	59 934,41 \$	366,20 \$	14,08 \$	364,40 \$	14,02 \$	(0,07) \$
10	8	62 786,65 \$	383,63 \$	14,75 \$	381,74 \$	14,68 \$	(0,07) \$